

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025 À 19H30, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC**

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance sont présents : mesdames les conseillères/messieurs les conseillers Carl Hurtubise, Sylvain Morin, Marc Girard Alleyn, Alexandre Turcotte, Natacha Thibault formant quorum sous la présidence de madame Mélanie Villeneuve, Mairesse.

Autre(s) présence(s) : la directrice générale et assistante greffière, madame Christine Ménard..

Absence(s) : madame la conseillère Isabelle Minier

---

Après vérification du quorum, madame Mélanie Villeneuve, Mairesse déclare la séance ordinaire du 15 décembre 2025 ouverte.

**RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL**

**Madame la mairelle Mélanie Villeneuve**

- 25 novembre - RIPRSL et CCU
- 26 novembre - MRCVR
- 1<sup>er</sup> décembre – séance extraordinaire du conseil
- 4 décembre – CA caucus écologiste municipal
- 24 novembre -5 décembre – CA Climate Caucus
- 7 décembre – Guignolée
- 9 décembre – TPECS
- 9 décembre – Inauguration des nouveaux locaux du grain de sel
- 10 décembre – RIPRSL
- 11 décembre – ORHVR, RISIVR et gala de la Corporation des Fleurons du Québec

**Monsieur le conseiller Carl Hurtubise**

- 24 novembre : Plénier budget
- 25 novembre : Première rencontre CCU
- 1 décembre : Séance extraordinaire et plénier
- 8 décembre : Plénier
- 9 décembre : C.A. Diffusions Pointe-Valaine
- 13 décembre : Parade de Noël

**Monsieur le conseiller Sylvain Morin**

- participation aux statutaires (pléniers et séances)
- Commission des finances
- CA Pointe-Valaine
- Parade de Noël.

**Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn**

- 24 novembre -Plénier Budget
- 11 décembre - Comité Finances
- 13 décembre - Parade père Noël

**Monsieur le conseiller Alexandre Turcotte**

- 24 novembre - rencontre budget
- 1er décembre - séance extraordinaire
- 7 décembre - Guignolée
- 8 décembre - plénier public
- 10 décembre - Atelier sur la politique du patrimoine
- 13 décembre - Parade de Noël

**Madame la conseillère Natacha Thibault**

- 21 novembre - RIEVR
- 24 novembre - Plénier spécial budget
- 26 novembre - RAEVR
- 27 novembre - Table de concertation immigration de la Vallée du Richelieu & comité loisirs.
- 7 décembre - Guignolée
- 8 décembre- Plénier public
- 10 décembre- Groupe de travail sur la politique du patrimoine en devenir.
- 13 décembre- Parade du père Noël
- 14 décembre- Dîner des aînés

**RÉSOLUTION  
2025-12-476**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La séance est ouverte à 19h31.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié par le remplacement de l'expression "l'agrandissement" par " la construction" aux points 8.2, 8.5 et 8.6 ainsi que l'ajout du point 13.1 octroi de mandats - Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un immeuble à des fins municipales.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

- 1.1 Rapport mensuel du conseil
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**2. Première période de questions**

**3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1 octobre 2025
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 novembre 2025
- 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 25 novembre 2025

**4. Avis de motion**

- 4.1 Avis de motion du projet de Règlement numéro 459-8 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2026

**5. Réglementation**

5.1 Présentation et dépôt du projet de Règlement 459-8 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2026

5.2 Adoption du Règlement numéro 469-10 décrétant la tarification de l'année 2026 pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park

**6. Administration générale**

6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil municipal

6.2 Captation des séances du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park - approbation de contrat

6.3 Renouvellement- Abonnement système d'alerte à la communauté (sac) - Rezilio

6.4 Entente la Ville et Connexion Nature pour l'année 2026 - Fourniture de service en géomatique, conservation, éducation et aménagement - Autorisation de signature

6.5 Demande d'autorisation pour du porte à porte - Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire

6.6 Demande d'autorisation - Association des Pirates de la Vallée du Richelieu - Collecte annuelle de contenants consignés

6.7 Approbation du rapport RH 2025-01

**7. Finances**

7.1 Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu - Abrogation de la résolution numéro 2025-11-455 et adoption du budget de l'exercice financier de l'année 2026

7.2 Autorité régionale de transport métropolitain - Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2026

7.3 Communauté métropolitaine de Montréal - Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2026

7.4 Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu - Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2026

**8. Développement et mise en valeur du territoire**

8.1 Nomination au conseil local du patrimoine de la Ville pour la période du 1 janvier 2026 au 31 décembre 2027

8.2 Demande de PIIA pour l'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée - lot 6 538 204 - 518, rue Rosalie-Dessaulles (adresse projetée)

8.3 Demande de dérogation mineure - 415, rue des Grives

8.4 Demande de PIIA pour l'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée - 415, rue des Grives

8.5 Demande de PIIA pour l'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée - Lot 6 951 822 - 200, rue Milton (adresse projetée)

8.6 Demande de PIIA pour l'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée - lot 6 951 821 - 894, rue Mason (adresse projetée)

- 8.7 Demande de PIIA pour des rénovations extérieures - 603, chemin Ozias-Leduc
  - 8.8 Comité local du patrimoine de la Ville d'Otterburn Park - Nomination d'un vice-président
- 9. Travaux publics**
- 9.1 Approbation de la grille qualificative d'évaluation et de pondération pour devis d'appels d'offres - Conception du projet de mise à la norme des passages pour personnes – Installation des FRCR
  - 9.2 NEI2025-11-18 Entretien des surfaces de patinage – Octroi de contrat
  - 9.3 Réembauche - Étudiant à la Division des travaux publics
  - 9.4 Octroi d'un contrat – Abattage d'arbres présentant un risque pour la sécurité publique Boisé des Bosquets – Octroi de contrat
- 10. Famille, culture et loisir**
- 10.1 Renouvellement de l'entente relative au versement d'une subvention au Club de gymnastique artistique Arabesque inc.
  - 10.2 Demande de subvention- Circonflexe 2025
  - 10.3 Autorisation de déposer une demande de subvention – Programme Pêche en herbe
- 11. Environnement**
- 11.1 Nomination d'un secrétaire et d'une personne ressource au comité environnement
  - 11.2 Nomination de membres comité consultatif en environnement dans la Ville d'Otterburn Park pour la période du 1 janvier 2026 au 31 décembre 2027
  - 11.3 Renouvellement - Inscription – Ville amie des abeilles
- 12. Sécurité aux citoyens**
- 13. Affaires nouvelles**
- 14. Deuxième période de questions**
- 15. Levée de la séance**

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal.

**RÉSOLUTION  
2025-12-477**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 1ER OCTOBRE 2025**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1 octobre 2025, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2025-12-478 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 17 NOVEMBRE 2025**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 novembre 2025, tel que rédigé.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 25 NOVEMBRE 2025**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 25 novembre 2025.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 459-8 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 459-8 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2026.

L'objet de ce Règlement est de calculer une partie des montants qui apparaîtront sur le compte de taxes de l'année 2026 et des montants qui servent au remboursement du capital et des intérêts annuels de divers règlements d'emprunt.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 5 décembre 2025.

**RÉSOLUTION  
2025-12-479 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 459-8 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn présente et dépose le projet de Règlement 459-8 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2026.

L'objet de ce projet de Règlement est de calculer une partie des montants qui apparaîtront sur le compte de taxes de l'année 2026 et des montants qui servent au remboursement du capital et des intérêts annuels de divers règlements d'emprunt.

**RÉSOLUTION  
2025-12-480 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 469-10 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE L'ANNÉE 2026 POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 5 décembre 2025 et une copie du Règlement le 12 décembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que l'assistante-greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Morin :

**QUE** le conseil adopte le Règlement numéro 469-10 décrétant la tarification de l'année 2026 pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park tel que rédigé.

#### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (ci-après LERM), Madame la mairesse Mélanie Villeneuve, mesdames les conseillères Isabelle Minier et Natacha Thibault ainsi que messieurs ls conseillers, Carl Hurtubise, Sylvain Morin, Marc Girard Alleyn et Alexandre Turcotte déposent à la présente séance, leur déclaration des intérêts pécuniaires et le conseil en prend acte.

#### **RÉSOLUTION 2025-12-481**

#### **CAPTATION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK - APPROBATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit assurer la captation sonore et visuelle de ses séances du conseil municipal afin d'en assurer la diffusion publique et la conservation conforme aux exigences légales;

**CONSIDÉRANT** que des propositions ont été obtenues pour la réalisation de 15 captations sonores et captations visuelles des séances pour la période de janvier à décembre 2026;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la chef de division communication et relations avec les citoyens formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 4 décembre 2025.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Sylvain Morin, appuyé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise :

**QUE** la Ville adjuge le contrat pour la captation des séances et/ou consultations publiques à "TVR9" pour un prix de 14 659,35 \$, taxes applicables incluses;

D'autoriser la chef de division communication et relations avec les citoyens ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à l'exécution des présents contrats;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-110-00-690 - CONSEIL - FRAIS GÉNÉRAUX

#### **RÉSOLUTION 2025-12-482**

#### **RENOUVELLEMENT- ABONNEMENT SYSTÈME D'ALERTE À LA COMMUNAUTÉ (SAC) – REZILIO**

**CONSIDÉRANT** que la plateforme REZILIO est un écosystème intelligent permettant d'optimiser la gestion des données municipales et d'améliorer la coordination lors d'événements ou de situations d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que le module *Alertes & Communications* permet à la Ville de rejoindre, d'informer et de communiquer efficacement avec les différentes parties prenantes de

l'OMSC ainsi qu'avec les citoyens, tant en situation courante qu'en contexte d'événement;

**CONSIDÉRANT** que l'abonnement actuel de la Ville au système d'alerte à la communauté REZILIO est échu et doit être renouvelé;

**CONSIDÉRANT** la proposition de REZILIO visant une entente de trente-six (36) mois, aux coûts annuels suivants, avant taxes :

- 2025-2026 : 3 420,00 \$
- 2026-2027 : 3 420,00 \$
- 2027-2028 : 3 420,00 \$

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

**QUE** le conseil municipal **accepte** la proposition de REZILIO et **autorise le renouvellement** de l'abonnement de la Ville au module *Alertes & Communications* pour une durée de trente-six (36) mois;

**QUE** le conseil **autorise la directrice générale**, à signer pour et au nom de la Ville toute entente, document ou contrat nécessaire à l'application de la présente résolution;

**QUE** la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-230-00-620 - Mesures d'urgence - frais généraux pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

RÉSOLUTION  
2025-12-483

#### **ENTENTE ENTRE LA VILLE ET CONNEXION NATURE POUR L'ANNÉE 2026 - FOURNITURE DE SERVICE EN GÉOMATIQUE, CONSERVATION, ÉDUCATION ET AMÉNAGEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville et Connexion Nature veulent conclure une entente de services professionnels dans lesquels ce dernier interviendra, entre autre pour les éléments suivants:

- Conservation des milieux naturels et de la forêt urbaine;
- Géomatique;
- Sensibilisation et participation citoyenne;
- Restauration, entretien et aménagement de milieux naturels;
- Communication et éducation.

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chef de division urbanisme et développement durable formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** le conseil municipal autorise la maire, ou en son absence la maire suppléante et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de fourniture de service en géomatique, conservation, éducation et aménagement avec Connexion Nature.

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense maximale de 50 000\$ soient puisés à même le poste budgétaire 02-610-00-522 - Urbanisme-écologie et environnement.

RÉSOLUTION  
2025-12-484

#### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR DU PORTE À PORTE - GROUPE SCOUT DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu une demande du Groupe Scout Mont-Saint-Hilaire (MSH) afin d'obtenir une autorisation pour réaliser une collecte de bouteilles et canettes

consignées dans le cadre de leur levée de fonds annuelle le 10 janvier 2026, entre 10h et 14h;

**CONSIDÉRANT** que cette activité permet de soutenir leurs initiatives éducatives et communautaires;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Chef de division communications et relations avec les citoyens dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 décembre 2025;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Morin :

**QUE** la Ville accepte la demande d'autorisation pour réaliser une collecte de bouteilles et canettes consignées dans le cadre de leur levée de fonds annuelle le 10 janvier 2026, entre 10h et 14h.

**RÉSOLUTION  
2025-12-485 DEMANDE D'AUTORISATION - ASSOCIATION DES PIRATES DE LA VALLÉE DU RICHELIEU - COLLECTE ANNUELLE DE CONTENANTS CONSIGNÉS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu une demande L'Association des Pirates de la Vallée du Richelieu afin d'obtenir une autorisation pour réaliser une collecte de contenants consignés sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park, le 23 mai 2026, entre 9 h et 16 h ;

**CONSIDÉRANT** que cette activité permet de soutenir leurs initiatives éducatives et communautaires ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Chef de division communications et relations avec les citoyens dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 décembre 2025;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Sylvain Morin, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** la Ville accepte la demande d'autorisation pour réaliser une collecte de contenants consignés sur le territoire le 23 mai 2026 entre 9h et 16h.

**RÉSOLUTION  
2025-12-486 APPROBATION DU RAPPORT RH 2025-01**

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier de l'employé municipal visé par le rapport RH 2025-01;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de mettre fin à l'emploi de l'employé municipal

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise :

**QUE** le conseil municipal approuve la recommandation du rapport RH 2025-01

**RÉSOLUTION  
2025-12-487 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11-455 ET ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2026**

**CONSIDÉRANT** que certains chiffres erronés se sont glissés dans la résolution 2025-11-455

**CONSIDÉRANT** que la Ville est membre de Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR);

**CONSIDÉRANT** qu'à la séance ordinaire du 11 septembre 2025, le conseil de la RISIVR a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2026;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de la Ville a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Morin :

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires de l'année 2026 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, prévoyant des dépenses totales de 13 847 062 \$;

**QUE** la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2026, soit de 1 451 187 \$.

**RÉSOLUTION  
2025-12-488**

**AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN - APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2026**

**CONSIDÉRANT** que la Ville est membre de Autorité régionale de transport métropolitain;

**CONSIDÉRANT** qu'à la ordinaire du 30 octobre 2025, le conseil de la Autorité régionale de transport métropolitain a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2026;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de la Ville a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise :

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires de l'année 2026 de l'Autorité régionale de transport métropolitain, prévoyant des dépenses totales de 39 957 553 \$;

**QUE** la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2026, soit de 796 136 \$.

**RÉSOLUTION  
2025-12-489**

**COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2026**

**CONSIDÉRANT** que la Ville est membre de Communauté métropolitaine de Montréal;

**CONSIDÉRANT** qu'à la séance extraordinaire du 9 octobre 2025, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2026;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de la Ville a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Sylvain Morin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires de l'année 2026 de la Communauté métropolitaine de Montréal, prévoyant une quote-part globale de 102 107 139 \$ et un budget de 256 103 554 \$;

**QUE** la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2026, soit de 190 677 \$.

**RÉSOLUTION 2025-12-490 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2026**

**CONSIDÉRANT** que la Ville est membre de Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** qu'à la séance ordinaire du 26 novembre 2025, le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2026;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de la Ville a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise :

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires de l'année 2026 de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu, prévoyant une quote-part globale de 16 320 062 \$ et un budget de 28 262 483 \$;

**QUE** la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2026, soit de 1 280 705 \$.

**RÉSOLUTION 2025-12-491 NOMINATION AU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE DE LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 1 JANVIER 2026 AU 31 DÉCEMBRE 2027**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la nomination de membre(s) siégeant au conseil local du patrimoine pour la période du 1 janvier 2026 au 31 décembre 2027, conformément au Règlement numéro 476 constituant un conseil local du patrimoine dans la Ville d'Otterburn Park ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Chef de division du Service d'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 décembre 2025;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Morin :

**QUE** le conseil municipal nomme Myriam Bordeleau, Alain Côté, Lorraine Ostiguy et Jonathan Montalva à titre de membre(s)-citoyen(s) du conseil local du patrimoine de la Ville pour la période du 1 janvier 2026 au 31 décembre 2027.

**RÉSOLUTION 2025-12-492 DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE ISOLÉE - LOT 6 538 204 - 518, RUE ROSALIE-DESSAULLES (ADRESSE PROJETÉE)**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du lundi, 10 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que la demande visait le lot 6 538 204 afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages ;

**CONSIDÉRANT** les plans de construction réalisés en date de 3 novembre 2025 par Marc Delisle technologue en architecture ;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan projet d'implantation réalisé par François Lafleur, arpenteur-géomètre en date du 03 novembre 2025, sous le numéro 1217 de ses minutes a été déposé au service d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de la construction d'une maison unifamiliale isolée ne respecte pas tous les objectifs et critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro CCU-2025-154 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi, 25 novembre 2025 et dont un extrait est annexé à la présente résolution;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Morin :

**QUE** le conseil municipal **accepte** la demande de PIIA pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages sur le lot 6 538 204 tel que présenté.

**RÉSOLUTION  
2025-12-493**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 415, RUE DES GRIVES**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de dérogation mineure en date du 10 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur le 415, rue des Grives afin de rendre réputée conforme l'installation d'un revêtement extérieur de fibrociment imitation du bardage de cèdres, alors qu'à l'article 54 du Règlement de zonage 431, on mentionne que, pour un agrandissement, le choix des matériaux de revêtement extérieur doivent être similaires avec ceux de la partie existante du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** les plans de construction réalisés en date du 6 novembre 2025 par Jolyanne Bourdages, technologue en architecture ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié conformément à l'article 19 du règlement numéro 439 portant sur les dérogations mineures ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**CONSIDÉRANT** que, pour accorder une dérogation mineure, l'application du Règlement doit avoir pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro CCU-2025-150 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 novembre 2025 et dont un extrait est annexé à la présente résolution;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 415, rue des Grives afin de permettre l'installation d'un revêtement extérieur de fibrociment imitation bardage de cèdre.

**RÉSOLUTION  
2025-12-494**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE ISOLÉE - 415, RUE DES GRIVES**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du lundi, 10 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise le lot 3 952 978 afin de permettre l agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages ;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan projet d'implantation réalisé par Thalie Roy-Therrien, arpenteur-géomètre en date du 2 octobre 2025, sous le numéro 7876 de ses minutes a été déposé au service d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** les plans de construction réalisés en date du 6 novembre 2025 par Jolyanne Bourdages, technologue en architecture ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de l agrandissement d'une maison unifamiliale isolée respecte les objectifs et critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro CCU-2025-149 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi, 25 novembre 2025 et dont un extrait est annexé à la présente résolution;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Morin :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour l agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée au 415, rue des Grive.

**RÉSOLUTION  
2025-12-495 DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE ISOLÉE - LOT 6 951 822 - 200, RUE MILTON (ADRESSE PROJETÉE)**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du lundi, 8 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise le lot 6 591 822 afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages ;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan projet d'implantation réalisé par Martin Adam, arpenteur-géomètre en date du 7 novembre 2025, sous le numéro 1105 de ses minutes a été déposé au service d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** les plans de construction réalisés en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025 par Marilou Bastiani, technologue en architecture ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de la construction d'une maison unifamiliale isolée ne respecte pas les objectifs et critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro CCU-2025-152 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi, 25 novembre 2025 et dont un extrait est annexé à la présente résolution;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyne :

**QUE** le conseil municipal refuse la demande de PIIA pour construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages, au 200, rue Milton puisque les critères suivants ne sont pas répondus :

- Le style et le gabarit proposés pour un bâtiment s'apparentent avec ceux des bâtiments comparables avoisinants et l'architecture est de qualité comparable ou supérieure ;
- L'architecture favorise une distribution des volumes, des formes et des couleurs qui brisent la linéarité des bâtiments ;

- Les articulations dans les façades, la modulation des plans verticaux et la forme des toits évitent la monotonie ;
- La hauteur en mètres et les dimensions de tout nouveau bâtiment ne doivent pas présenter de trop grande différence avec celles des bâtiments du projet ;
- Un soin est apporté à la composition de chacune des façades d'un bâtiment, en particulier celles ayant front sur une rue, notamment en privilégiant la présence d'ouvertures symétriques ;
- Les ouvertures, les retraits et saillies sont disposés de façon à former un tout harmonieux ;
- La modulation des ouvertures est judicieuse et la fenestration est abondante.

**RÉSOLUTION  
2025-12-496 DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE ISOLÉE - LOT 6 951 821 - 894, RUE MASON (ADRESSE PROJETÉE)**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du lundi, 8 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise le lot 6 591 821 afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages ;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan projet d'implantation réalisé par Martin Adam, arpenteur-géomètre en date du 7 novembre 2025, sous le numéro 1105 de ses minutes a été déposé au service d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** les plans de construction réalisés en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025 par Marilou Bastiani, technologue en architecture ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de la construction d'une maison unifamiliale isolée ne respecte pas les objectifs et critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro CCU-2025-151 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi, 25 novembre 2025 et dont un extrait est annexé à la présente résolution;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**QUE** le conseil municipal refuse la demande de PIIA pour construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages, au 894, rue Mason puisque les critères suivants ne sont pas répondus :

- Le style et le gabarit proposés pour un bâtiment s'apparentent avec ceux des bâtiments comparables avoisinants et l'architecture est de qualité comparable ou supérieure ;
- L'architecture favorise une distribution des volumes, des formes et des couleurs qui brisent la linéarité des bâtiments ;
- Les articulations dans les façades, la modulation des plans verticaux et la forme des toits évitent la monotonie ;
- La hauteur en mètres et les dimensions de tout nouveau bâtiment ne doivent pas présenter de trop grande différence avec celles des bâtiments du projet ;
- Un soin est apporté à la composition de chacune des façades d'un bâtiment, en particulier celles ayant front sur une rue, notamment en privilégiant la présence d'ouvertures symétriques ;
- Les ouvertures, les retraits et saillies sont disposés de façon à former un tout harmonieux ;
- La modulation des ouvertures est judicieuse et la fenestration est abondante.

**RÉSOLUTION  
2025-12-497 DEMANDE DE PIIA POUR DES RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES - 603, CHEMIN OZIAS-LEDUC**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du lundi, 10 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise le lot 6 659 660 afin de permettre la rénovation d'un bâtiment mixte isolée de deux (2) étages ;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan projet d'implantation réalisé par Roch Mathieu, arpenteur-géomètre en date du 18 mars 2025, sous le numéro 1465 de ses minutes a été déposé au service d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** les plans de construction réalisés en date du 19 septembre 2025 par Vincent Boulianne, architecte ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de des rénovations extérieures respecte partiellement les objectifs et critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro CCU-2025-153 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi, 25 novembre 2025 et dont un extrait est annexé à la présente résolution;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour la rénovation d'un bâtiment mixte isolée de deux (2) étages au 603, chemin Ozias-Leduc.

**RÉSOLUTION 2025-12-498 COMITÉ LOCAL DU PATRIMOINE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK - NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT**

**CONSIDÉRANT** la création du conseil local du patrimoine dans la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que le poste de vice-président n'a pas été nommé(e) à compter dans la résolution 2025-11-449

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Sylvain Morin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

**QUE** le conseil municipal nomme Marc Girard Alleyn à titre de vice-président(e) du comité local du Patrimoine de la Ville d'Otterburn Park du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

**RÉSOLUTION 2025-12-499 APPROBATION DE LA GRILLE QUALIFICATIVE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR DEVIS D'APPELS D'OFFRES - CONCEPTION DU PROJET DE MISE À LA NORME DES PASSAGES POUR PERSONNES – INSTALLATION DES FRCR**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park souhaite procéder à un appel d'offres pour des services professionnels portant sur la conception du projet de mise à la norme des passages pour personnes et l'installation d'un FRCR;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la Loi et au Règlement de gestion contractuelle qui exige que le conseil municipal adopte la grille d'évaluation qualitative, laquelle grille sera incluse et fera partie intégrante des documents d'appel d'offres;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Sylvain Morin, appuyé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise :

**QUE** la Ville approuve la grille qualitative d'évaluation et de pondération pour la conception du projet de mise à la norme des passages pour personnes et l'installation d'un FRCR.

**RÉSOLUTION  
2025-12-500**

**NEI2025-11-18 ENTRETIEN DES SURFACES DE PATINAGE – OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Chef de division du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 décembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que le processus d'appel d'offres sur invitation a mené à la réception de 5 soumissions conformes sur les 24 entreprises invitées,

**CONSIDÉRANT** que le soumissionnaire ayant déposé le plus bas prix a procédé à une visite des lieux et qu'il est en pleine connaissance du mandat rattaché au présent contrat,

**CONSIDÉRANT** que la nécessité de mobiliser du personnel dédié à cet entretien de nuit exige de sous-traiter cet entretien puisque la main-d'œuvre à l'interne ne peut suffire à cette demande

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** la Ville octroie le contrat de entretien de surfaces glacées pour patinage pour les hivers 2025-2026 et 2026-2027, à l'entreprise Les Paysages Belleville inc, pour un montant de 129 921.75 \$, taxes applicables incluses et conformément aux termes et conditions fixés par la Ville;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-30-526 Patinoires extérieures - Entretien.

**RÉSOLUTION  
2025-12-501**

**RÉEMBAUCHE - ÉTUDIANT À LA DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** que le candidat est disponible et démontre un intérêt pour l'organisation ;

**CONSIDÉRANT** que le service des travaux publics connaît un besoin ponctuel de soutien afin d'assurer la continuité de ses opérations ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chef de division du Service des travaux publics dans sa fiche datée du 4 décembre 2025.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Morin :

**QUE** le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Léopold Poupard-Rainville au poste d'étudiant aux travaux publics au salaire horaire de 19.78\$/heure à compter du 5 janvier 2026;

**QUE** le traitement salarial ainsi que les autres conditions de travail applicables soient établis conformément aux dispositions de la Loi sur la CNESST.

**RÉSOLUTION  
2025-12-502**

**OCTROI D'UN CONTRAT – ABATTAGE D'ARBRES PRÉSENTANT UN RISQUE POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE BOISÉ DES BOSQUETS**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chargée de projets formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 4 décembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que le processus d'appel d'offre sur invitation a mené à la réception de 3 soumissions conformes;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par Mélanie Villeneuve :

**QUE** la Ville octroie le contrat de pour l'abattage d'arbres présentant un risque pour la sécurité publique au Boisé des Bosquets, à l'entreprise Arbre-Éco inc., pour un montant de 75 883,50\$, taxes applicables incluses et conformément aux termes et conditions fixés par la Ville;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Excédent de fonctionnement.

**RÉSOLUTION  
2025-12-503**

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ARABESQUE INC.**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Beloeil est propriétaire de l'immeuble occupé en partie par le Club de gymnastique artistique Arabesque inc.;

**CONSIDÉRANT** que la grande majorité des gymnastes inscrits au Club résident dans les municipalités parties à l'entente;

**CONSIDÉRANT** que les villes de Mont-Saint-Hilaire, Beloeil et Otterburn Park ainsi que les municipalités de McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Jean-Baptiste consentent à verser une subvention au Club de gymnastique artistique Arabesque inc. correspondant à une portion du coût de la location des locaux de l'immeuble répondant aux besoins de cet organisme régional;

**CONSIDÉRANT** que l'entente actuelle prendra fin le 31 décembre 2025 et qu'il y a lieu de la renouveler selon les mêmes modalités;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Morin :

**QUE** le conseil approuve l'entente relative au versement d'une subvention au Club de gymnastique artistique Arabesque inc., à intervenir entre ce Club et les villes de Mont-Saint-Hilaire, Beloeil et Otterburn Park ainsi que les municipalités de McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Jean-Baptiste, pour une durée de dix (10) ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 mai 2036.

**QUE** le conseil autorise la mairesse ou le maire suppléant et le chef de division loisir, culture et communauté ou l'assistante greffière à signer ladite entente;

**RÉSOLUTION  
2025-12-504**

**DEMANDE DE SUBVENTION- CIRCONFLEXE 2025**

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite déposer une demande de subvention au programme Circonflexe 2025,

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chef de division loisir, culture et communauté dans sa fiche datée du 2 décembre 2025.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise :

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès du programme Circonflexe 2025;

**QUE** le service de loisirs, culture et communauté soit autorisé à compléter et signer tout document requis dans le cadre de cette demande;

**RÉSOLUTION  
2025-12-505 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME PÊCHE EN HERBE**

**CONSIDÉRANT** que le programme Pêche en herbe, coordonné par la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs en partenariat avec divers organismes, vise à initier les jeunes à la pêche et à promouvoir les activités de plein air;

**CONSIDÉRANT** que la ville souhaite organiser une activité destinée aux jeunes de la communauté afin de favoriser la découverte de la pêche sportive et de stimuler les loisirs en nature;

**CONSIDÉRANT** une aide financière est disponible par l'entremise du programme Pêche en herbe pour l'achat de matériel, l'obtention de permis de pêche pour les jeunes participants ainsi que pour l'organisation de l'activité;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

**QUE** le service de loisir, culture et communauté soit autorisé à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Pêche en herbe pour l'année 2026;

**QUE** le service de loisirs, culture et communauté soit autorisé à compléter et signer tout document requis dans le cadre de cette demande;

**RÉSOLUTION  
2025-12-506 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE ET D'UNE PERSONNE RESSOURCE AU COMITÉ ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif en environnement (CCE) est constitué et régi conformément au Règlement 461 de la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux dispositions dudit règlement, le comité doit désigner des personnes pour assumer les fonctions de secrétaire et de personne ressource, afin d'assurer la bonne marche de ses travaux et la liaison administrative avec la Ville

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

**QUE** le conseil municipal nomme Geneviève Poirier, Responsable de l'engagement des communautés de Connexion Nature à titre de secrétaire du comité consultatif en environnement, laquelle agira conformément aux responsabilités prévues au Règlement 461, notamment la préparation des avis de convocation, la rédaction des procès-verbaux et la tenue des dossiers du comité;

**QUE** le conseil municipal nomme Cloé Deschênes chef de division urbanisme et développement durable à titre de personne ressource du comité consultatif en environnement, laquelle agira en soutien au comité, fournira les informations professionnelles ou techniques nécessaires et assurera la coordination avec les services municipaux concernés.

**RÉSOLUTION  
2025-12-507 NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK POUR LA PÉRIODE DU 1 JANVIER 2026 AU 31 DÉCEMBRE 2027**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un/de membre(s) siégeant au comité consultatif en environnement dans la Ville d'Otterburn Park pour la période du 1 janvier 2026 au 31 décembre 2027;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Chef de division du Service d'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 décembre 2025;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** le conseil municipal nomme Suzanne Smith et Jasmin Blais St-Laurent à titre de membre(s)-citoyen(s) du comité consultatif en environnement dans la Ville d'Otterburn Park pour la période du 1 janvier 2026 au 31 décembre 2027.

**RÉSOLUTION  
2025-12-508**

#### **RENOUVELLEMENT - INSCRIPTION – VILLE AMIE DES ABEILLES**

**CONSIDÉRANT** que l'objectif de la désignation *Ville amie des abeilles* est la promotion d'habitats et de communautés en bon état et durables pour les pollinisateurs;

**CONSIDÉRANT** que les abeilles et les autres pollinisateurs autour du globe sont victimes d'un déclin inquiétant dû au morcellement des terres, de la perte d'habitats, de l'utilisation de pesticides, de l'industrialisation de l'agriculture, du changement climatique et de la propagation de maladies et de parasites, menaçant ainsi le bon état futur de la faune et de la flore. Les insectes pollinisateurs jouent un rôle crucial dans la reproduction des espèces végétales. Sans eux, la reproduction des fleurs serait mise à mal, ce qui empêcherait également la production de fruits et légumes qui participent à une alimentation saine;

**CONSIDÉRANT** qu'en demeurant *Ville amie des abeilles*, la ville peut mettre en valeur des initiatives déjà en place et engager davantage les communautés locales à faire preuve de créativité et d'innovation dans le but de promouvoir un milieu de vie plus sain au sein de la communauté;

**CONSIDÉRANT** que les villes participant au programme doivent s'engager à réaliser les actions suivantes :

- Créer, maintenir et/ou améliorer l'habitat des pollinisateurs;
- Informer leur communauté, leurs employés et/ou leurs clients sur l'importance des pollinisateurs;
- Célébrer les pollinisateurs durant la semaine nationale des pollinisateurs ou bien au cours de l'année.

**CONSIDÉRANT** que le renouvellement à *Ville amie des abeilles* implique de :

- De payer le renouvellement de 150\$.

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la chef de division urbanisme formulée dans sa fiche de présentation et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park renouvelle son inscription à l'initiative Ville amie des abeilles auprès de l'organisme Bee City Canada;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense de 150 \$, plus les taxes applicables, soient puisés à même le poste budgétaire 02-470-00-419 Protection de l'environnement.

**RÉSOLUTION  
2025-12-509**

#### **OCTROI DE MANDATS – ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION D'UN IMMEUBLE À DES FINS MUNICIPALES.**

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit s'approprier un immeuble afin d'assurer l'accès à l'école et la création d'un parc;

**CONSIDÉRANT** que le terrain visé est situé dans la zone PV-106, telle que définie au règlement de zonage numéro 431,

**CONSIDÉRANT** que le terrain visé est également inclus dans une affection de type « parc et espace vert » conformément au règlement du plan d'urbanisme numéro 430 et à ses amendements (Annexe C - Programme particulier d'urbanisme « Le Patriote »)

**CONSIDÉRANT** que le terrain visé est concerné par une démarche de cession à des fins de fins de parc, de terrain de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et aux règlements municipaux applicables, démarche qui n'a toujours pas été réalisée;

**CONSIDÉRANT** que la Ville autorise l'acquisition de cet immeuble, soit de gré à gré, soit par voie d'expropriation

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Morin :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** soit imposé sur le lot 6 605 753 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, le tout conformément aux prescriptions prévues à la Loi sur les cités et villes et à la Loi concernant l'expropriation, un avis d'expropriation à des fins municipale;

**QUE** la Ville donne mandat à la firme DHC avocats afin d'entreprendre les procédures nécessaires afin d'exproprier ces immeubles et représenter la Ville devant les instances appropriées;

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant et l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner effet à la présente.

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal. Elles ont posé les questions suivantes entre 20h28 et 20h45.

- **Mesdames Foy, Raby et Morin** (en personne) : Dépôt d'un mémoire  
- consultation sur le Plan Climat de la MRCVR;
- **Madame Valery Cyr** (par courriel) : Ouverture du Bosquets et les coûts associés
- **Madame Valery Cyr** (par courriel) : Ouverture des patinoires
- **Monsieur Duhamel** (en personne) : Ouverture des patinoires au parc Duncan-Campbell.

## RÉSOLUTION LEVÉE DE LA SÉANCE 2025-12-510

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Morin :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 20h46.

---

Mélanie Villeneuve, Mairesse

---

Christine Ménard, assistante-greffière